



CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU VENDREDI 03 septembre 2010
A 20 heures 30
MAIRIE DE GAMBAIS – COMPTE-RENDU

Présents :

M. Régis BIZEAU, Maire, Marie-Thérèse BOBBIO, M. Eric GOMES, M. Dominique REY, Mme Anique DELRIVE, Mme Nathalie MARIE, M. Raphaël NIVOIT, Mme Nicole HOPIN, M. Marc CATHERINE, M. Roger NIVASSE, M. Philippe JOLY, Mme Karine BEUVIER, M. Alain VIQUERAT, M. François LECOQ.

Absents :

M. Thierry BEZIAU donne procuration à M. le Maire
M. Claude CHASSAING donne procuration à M. Eric GOMES
Mme Geneviève LECLERCQ donne procuration à Mme Anique DELRIVE
Mme Catherine PLISSON donne procuration à M. Alain VIQUERAT

Secrétaire de séance : Mme Karine BEUVIER

L'AN 2009, le vendredi 03 septembre, les membres du Conseil Municipal de GAMBAIS, se sont réunis en séance à la mairie salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en date du 26/08/2010.

Début de la séance : 20h30

Approbation du dernier compte-rendu.

Une erreur de frappe s'est glissée dans le précédent compte-rendu. Concernant la délibération sur les tarifs des transports scolaires, il convient de lire « pour l'année 2010/2011 ». La correction étant notée, le compte rendu est approuvé.

1. Choix du bureau d'études dans le cadre de la reprise de l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la consultation pour le choix d'un bureau d'études dans le cadre de la reprise de l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune, la commission d'appel d'offre s'est réunie le vendredi 27 août 2010 pour étudier les propositions reçues.

La proposition du Cabinet VIDAL Consultants sis 8 rue Borromée 75015 PARIS, pour un montant hors taxes de 17 400 euros (dix sept mille quatre cents euros), soit un montant toutes taxes comprises de 20 810.40 euros (vingt mille huit cent dix euros quarante centimes) a été retenue.

Monsieur le Maire précise qu'il convient maintenant de signer un contrat d'études avec le Cabinet Vidal consultants.

Le Conseil Municipal,

- Oûi l'exposé de Monsieur le Maire,
- à 18 voix pour, 0 Voix contre, 0 Abstention.

Autorise Monsieur le Maire à signer avec le Cabinet Vidal Consultants.

2. Modification du tableau des effectifs.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de créer un poste de rédacteur chef à temps complet, compte tenu de la réussite à un examen professionnel d'un agent,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un poste de rédacteur chef à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, et la suppression du poste de rédacteur principal.
- la modification du tableau des emplois, filière administrative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée

3. Tarifs des entrées du concert d'octobre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un concert de guitare et flûte est organisé par la commune, le dimanche 3 octobre 2010 en l'église de Gambais.

Il convient de fixer le prix des entrées des spectateurs.

Monsieur le Maire propose :

Entrées Adultes :

- 8 euros pour les réservations en mairie
- 10 euros pour le billet pris sur place
- Gratuité pour les enfants de moins de 12 ans.

Le Conseil Municipal,

- Oûi l'exposé de Monsieur le Maire,
- Décide à 18 Voix pour, 0 voix contre, 0 Abstention de fixer le prix des entrées adultes :
 - 8 euros pour les réservations en mairie
 - 10 euros pour le billet pris sur place
 - Gratuité pour les enfants de moins de 12 ans.

- la recette de ce concert sera versée article 70388 (régie fêtes).

4. Vente de véhicule.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2008 donnant au maire délégation pour traiter certaines affaires relevant normalement de l'Assemblée communale,

Considérant la nécessité de remplacer le véhicule camionnette Nissan immatriculé 657 BGM 78,

Considérant l'offre de reprise du véhicule formulée par un particulier,

DECIDE :

De céder, le véhicule immatriculé 657 BGM 78, au prix de 500 €uros à Monsieur BARDIN Michel, domicilié à Montfort l'Amaury 78490, 4 place Lebreton.

DIT :

Que cette recette sera portée au budget principal à l'article 775 produits des cessions d'immobilisations.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h05.